



Service du Greffe

105, rue de la Mairie, Saint-Rémi, Québec J0L 2L0
 Tél. : 450 454-3993, poste 5112 Fax : 450 454-7978
www.ville.saint-remi.qc.ca

AVIS PUBLIC

PROJETS de règlements de concordance # V 654-2017-00, # V 655-2017-00, # V 656-2017-00, # V 657-2017-00, # V 658-2017-00, # V 659-2017-00 et # V 660-2017-00

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors de la séance ordinaire tenue le 17 juillet 2017, le conseil municipal a adopté les projets de règlements de concordance suivants :

TITRE ET NUMÉRO DU PROJET DE RÈGLEMENT DE CONCORDANCE	OBJET Les projets de règlements de concordance visent à :
Règlement de zonage # V 654-2017-00	<ul style="list-style-type: none"> • Adopter de nouveaux règlements relatifs au zonage, au lotissement, à la construction, aux permis et certificats, relatifs aux PIIA, aux PPCMOI et aux PAE afin : • que ceux-ci soient conformes au Schéma d'aménagement et de développement révisé (SADR) de la MRC des Jardins-de-Napierville; • que ceux-ci soient conformes au Plan d'urbanisme de la Ville de Saint-Rémi; et • de permettre l'atteinte de la vision du développement et des objectifs contenus au Plan d'urbanisme et de mettre en œuvre ce plan. • Effectuer certaines corrections par rapport aux règlements de zonage, lotissement, construction, permis et certificats, relatifs aux PIIA et aux PPCMOI actuellement en vigueur afin de faciliter la compréhension et l'application de ces règlements.
Règlement de lotissement # V 655-2017-00	
Règlement de construction # V 656-2017-00	
Règlement sur les permis et certificats # V 657-2017-00	
Règlement relatif aux Plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) # V 658-2017-00	
Règlement relatif aux Projets de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble (PPCMOI) # V 659-2017-00	
Règlement relatif aux Plans d'aménagement d'ensemble (PAE) # V 660-2017-00	

Une assemblée publique de consultation aura lieu le **lundi, 7 août 2017 à 19h00** à la Mairie de Saint-Rémi, 155 rue de la Mairie. Au cours de cette assemblée, la mairesse et le directeur du Service de la planification du territoire expliqueront les projets de règlements et entendront les personnes et organismes qui désirent s'exprimer.

Les projets de règlement ne sont pas susceptibles d'approbation référendaire étant donné qu'il s'agit de règlements de concordance au Schéma d'aménagement révisé de la MRC des Jardins-de-Napierville. De plus, ils concernent l'ensemble du territoire de la Ville de Saint-Rémi.

Les projets de règlement peuvent être consultés au bureau de la soussignée, du lundi au jeudi de 8h00 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 et le vendredi de 8h00 à 13h00.

LES RÉSUMÉS DES PROJETS ET LES PLANS PEUVENT ÊTRE CONSULTÉS AU SERVICE DE LA PLANIFICATION DU TERRITOIRE DE LA VILLE AUX HEURES ORDINAIRES DE BUREAU.

DONNÉ À SAINT-RÉMI, ce 21 juillet 2017

Diane Soucy, OMA
Greffière